



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session Ordinaire du 17 JUIN 2021

Délibération affichée
Le 24 JUIN 2021



Effectif du Conseil :	33
Présents :	19
Absents et Excusé(es) :	08
Procuration(s) :	06

N° d'ordre : 37/2021

Domaine d'intervention : 1.1/Marchés Publics

L'an deux mil vingt et un et le Jeudi dix-sept du mois de Juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix juin, s'est réuni à huis clos dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 10 Juin 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; -Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint, (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. RUART Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à M. PERAIN Franck) ; - Mme LACROIX Jenia (procuration donnée à Mme PAISELEY Yanetti) ; -M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) , Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; M. BROLIRON Jean-François ; -Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 19 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le Lundi 11 Janvier 2021, une procédure d'appel d'offres sous le numéro : **AOVBT/FCS/01/01/2021** a été lancée pour trouver une entreprise capable d'exécuter les prestations suivantes : **FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE.**

La parution s'est faite dans les journaux **JOUE, BOAMP, NOUVELLES** Semaine et sur la plateforme de la ville <https://www.marches-securises.fr>.

La date limite de remise des offres a été fixée au Jeudi 11 Février 2021 avant douze (12) heures.
La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 03 Juin 2021 pour choisir l'(les) entreprise (s) capable (s) d'exécuter les prestations précitées.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

Eu égard au résultat de la consultation :

D'ENTERINER la proposition relative à LA FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ;

DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de sa réunion du 03 Juin 2021 :

- **FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE.**

Le financement de cette opération est prévu au Budget de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Code de la Commande Publique

VU le procès-verbal de la Commission communale d'Appels d'Offres du 03 Juin 2021

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

Soit : 25 VOIX POUR dont 6 procurations :

(M. GUILLAUME Bernard; -Mme RODES Brigitte; - M. BOYAU Alex; - Mme LESTIN Léna; - Mme LACROIX Jenia; -M. GEOFFROY Luidji)

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

ARTICLE 1 : D'ENTERINER la proposition relative à LA FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission communale d'appel d'offres pour la FOURNITURE DE « TITRES-RESTAURANT » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE.

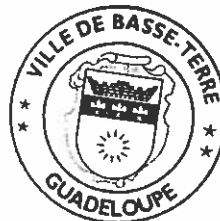
ARTICLE 3 : DE DIRE que le financement de cette opération est prévu au Budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 21 Juin 2021

Le Maire,



André ATALLAH

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **24 JUN 2021**

L'affichage et/ou la publication le **24 JUN 2021**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire,

André ATALLAH

